



Commune mixte de Lajoux

Bureau Communal CH – 2718 Lajoux (JU)

Lajoux, le 4 décembre 2025

AVIS A LA POPULATION

No 15/25

ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE

Mardi 16 décembre 2025, à 19h30 à la Maison des Œuvres (grande salle)

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 30 septembre 2025
2. Discuter et voter le renouvellement du bail des pâturages communaux.
3. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif aux inhumations et le cimetière.
4. Prendre connaissance et approuver le nouveau règlement communal relatif aux émoluments communaux.
5. Discuter et approuver la quotité d'impôt, les taxes communales et voter le budget 2026.
6. Divers

Les procès-verbaux des assemblées communales peuvent être consultés au secrétariat communal, sur le site internet www.lajoux.ch et au panneau d'affichage public. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit au secrétariat communal au plus tard 1 jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci.

L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

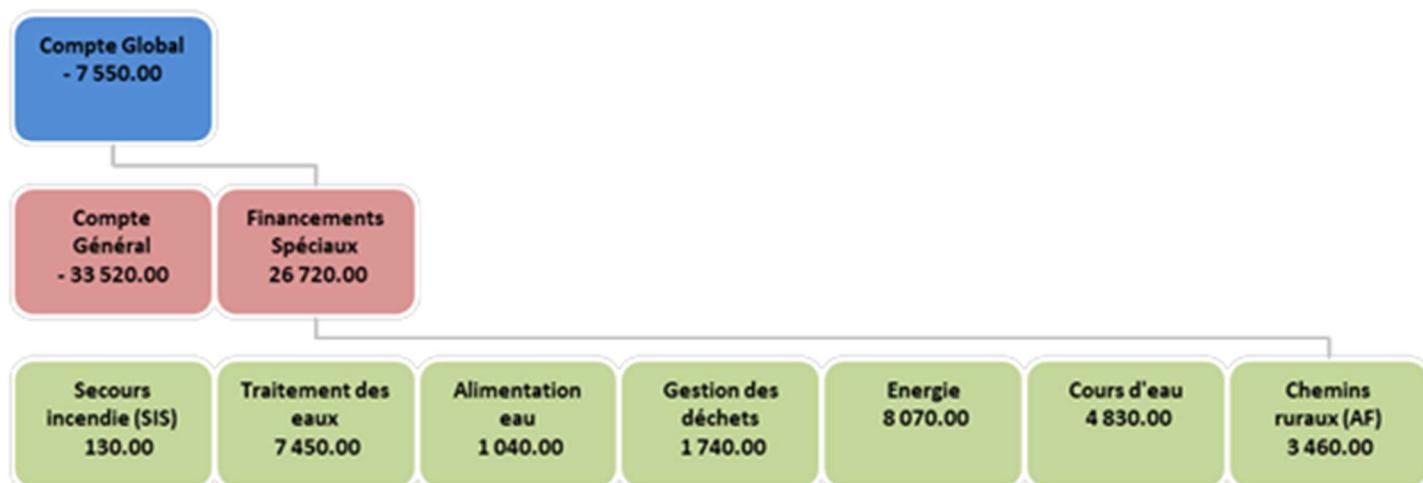
Les règlements mentionnés sous chiffres 3 et 4 sont déposés publiquement au Secrétariat communal, où il peut être consulté 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale.

Le verre de l'amitié sera offert aux participants après l'assemblée.

BUDGET 2026

Le rapport du budget 2026 et les taxes seront disponibles sur le site internet de la commune sur <https://www.lajoux.ch/Administration/Comptes-budget-et-taxes-communales> au plus tard le mardi 9 décembre 2025 ainsi qu'au bureau communal.

Graphique résultat



Données principales

Comptes	Libellés	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024
90	Clôture du compte de résultats	-7'550.00	-38'985.00	14'874.09
900	Compte général	-33'520.00	-61'865.00	-4'960.09
901	Clôture des financements spéciaux	25'970.00	22'880.00	19'834.18
400	Impôts directs, personnes physiques	1'650'700.00	1'677'200.00	1'807'492.59
401	Impôts directs, personnes morales	93'200.00	107'700.00	90'213.35
4021	Impôts fonciers	185'890.00	184'300.00	185'835.80
5 ./. 6	Investissements nets	400'000.00	340'000.00	-10'477.35

Compte de résultats selon fonctions

	BU26	BU25	Exercice 24
0 Administration générale	345'880.00	318'320.00	308'306.66
1 Ordre et sécurité publics - Défense	9'250.00	1'560.00	-1'978.31
2 Formation	959'290.00	944'825.00	887'342.84
3 Culture - Sports - Loisirs - Eglises	147'240.00	149'730.00	159'732.17
4 Santé	5'600.00	4'620.00	5'228.30
5 Prévoyance professionnelle	641'580.00	612'690.00	591'687.30
6 Trafic - Transports - Télécommunications	158'950.00	171'010.00	120'629.06
7 Protection de l'env. - Amén. du territoire	32'030.00	52'020.00	48'266.33
8 Economie publique	-41'660.00	-25'770.00	-49'971.31
9 Finances - Impôts	-2'258'160.00	-2'229'005.00	-2'069'243.04

Quotité d'impôt et taxes communales

1.1	Quotité d'impôt	2.20 points		
1.2	Taxes communales			
1.2.1	Taxes de l'approvisionnement en eau potable :			
a)	Taxe de raccordement	0.00 francs		
b)	Taxe d'utilisation (de consommation) au m ³ (selon volume annuel)	c) Taxe de base (selon volume annuel)		
	Volume annuel m ³ /an	Taxe de consommation Fr./m ³	Volume annuel m ³ /an	Taxe de base Fr./an
	0 à 55	3.00	0 à 55	195.-
	56 à 500	2.80	56 à 500	205.-
	501 à 1'000	2.65	501 à 1'000	285.-
	1'001 à 3'000	2.50	1'001 à 3'000	455.-
	3'000 à 5'000	2.30	3'000 à 5'000	955.-
	Plus de 5'000	2.15	Plus de 5'000	1'790.-
d)	Taxe de location des compteurs	0.00 francs		
1.2.2	Taxes de l'assainissement et du traitement des eaux :			
a)	Taxe de raccordement	8 % de la valeur officielle		
b)	Taxe d'utilisation (de consommation) au m ³ (selon volume annuel)	c) Taxe de base (selon volume annuel)		
	Volume annuel m ³	Taxe de consommation Fr./m ³	Volume annuel m ³ /an	Taxe de base Fr./an
	0 à 55	3.40	0 à 55	155.-
	56 à 500	3.20	56 à 500	170.-
	501 à 1'000	2.95	501 à 1'000	290.-
	1'001 à 3'000	2.70	1'001 à 3'000	530.-
	3'000 à 5'000	2.45	3'000 à 5'000	1'245.-
	Plus de 5'000	2.25	Plus de 5'000	2'440.-
1.2.3	Taxes des déchets (1, 3 et 7 1x taxe de base ; 2, 4 et 8 3x taxe de base ; 6 2x taxe de base ; 5 5x taxe de base)			
a)	Taxe de base	90.00 francs		
	1) personnes physiques dès l'année qui suit leur majorité			
	2) résidences secondaires			
	3) indépendants, entreprises de services, petite industrie et petits commerces			
	4) grandes entreprises commerciales et industrielles			
	5) établissements publics (home ; restaurants ; colonies ; MdO)			
	6) entreprises agricoles			
	7) les écuries privées			
	8) les sociétés sportives et culturelles, dans la mesure où elles louent des locaux			
1.2.4	Taxes de séjour :			
a)	Taxe de séjour (résidence secondaire achetée)	450.00 francs		
b)	Taxe de séjour (résidence secondaire louée)	300.00 francs		
c)	Taxe de séjour par nuitée et par personne	1.00 francs		
d)	Taxe de séjour par nuitée et par personne (colonies de vacances)	0.50 francs		
1.2.5	Taxes inhumations :			
a)	Tombe (résident)	800.00 francs	Tombe (externe)	1 300.00 francs
b)	Urne (résident)	200.00 francs	Urne (externe)	600.00 francs
c)	Urne s/tombe existante	100.00 francs	Urne s/tombe ex. (ext.)	200.00 francs
d)	Jardin du souvenir	100.00 francs	Jardin du souvenir (ext.)	200.00 francs
e)	Jard. souv. plus plaquette	200.00 francs	Jard. souv. + plaqu. (ext.)	250.00 francs
f)	Nivellement	100.00 francs	Nivellement (externe)	200.00 francs
g)	Morgue	frais effectifs	Morgue (externe)	frais effectifs
1.3	Taxe immobilière (base : VO) :	1.50‰		
1.3.1	Taxe des eaux de surface (base : VO) :	0.10‰		
1.3.2	Taxe cadastrale (base : VO) :	0.10‰		
1.3.3	Autres taxes causales réglementaires :			
a)	Taxe des chiens	90.00 francs		
b)	Taxe de pompe (base : impôt d'état)	5.00%		
c)	Taxe des chemins (résidence principale)	30.00 francs		
d)	Taxe des chemins (résidence secondaire)	100.00 francs		

ELECTION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAL

Nous avons le plaisir de vous annoncer que Monsieur Stéphane Rossel a été élu en tant que Conseiller communal lors de l'élection communale du 30 novembre 2025, avec un total de 137 voix. Il prendra sa fonction à partir du 01.01.2026.

Nous lui adressons nos plus sincères félicitations et lui souhaitons d'ores et déjà beaucoup de succès et de satisfaction dans l'exercice de sa nouvelle fonction.



RAPPEL - SAPINS DE NOËL

Nous vous rappelons qu'une vente de sapins communaux aura lieu le

Samedi 13 décembre 2025, de 10h30 à 11h30 au dépôt de la voirie.

FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL

Durant les Fêtes, l'administration communale sera fermée du :

**jeudi 18 décembre 2025 à 12h00 au
lundi 5 janvier 2026 inclus**

En cas d'urgence, prière de vous adresser au Maire (079 829 58 32) ou à un membre du Conseil communal.

D'avance, nous vous remercions de votre compréhension.

**LE CONSEIL COMMUNAL AINSI QUE LES EMPLOYES COMMUNAUX
VOUS SOUHAITENT A TOUTES ET TOUS UN JOYEUX NOËL AINSI
QU'UNE BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2026.**



CONCERT DE NOËL DE LA FANFARE

La Fanfare de Lajoux a le plaisir de vous inviter à son **Concert de Noël**, qui aura lieu

le lundi 15 décembre 2025 à 19h30 à l'église de Lajoux

Nous aurons l'honneur d'accueillir un jeune violoniste prestigieux de Tramelan, Kylian Nater qui nous rejoindra pour interpréter deux pièces lors de cette soirée musicale.

Entrée libre

Une collecte sera organisée à la fin du concert au profit de l'ensemble des jeunes musiciennes et musiciens de Blatten.

À la sortie, un thé ou un vin chaud vous sera offert pour prolonger ce moment convivial.

Nous nous réjouissons de partager avec vous cette soirée chaleureuse et festive !



PERMIS DE CONSTRUIRE

Requérant : M. Romain Berberat, Crât des Oiseaux 180, 2718 Lajoux

Projet : Pose d'un conduit de cheminée en façade

Au lieu-dit : Crât des Oiseaux - n° de parcelle : 691

Zone d'affectation : Zone mixte (MA)

Dimensions : largeur 0.15 m, hauteur 2.50 m.

Dépôt public de cette demande, avec plans, **jusqu'au 15 décembre 2025**, au Secrétariat communal de et à 2718 Lajoux où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement (Date du timbre-poste faisant foi).

Calendrier de la déchetterie de Lajoux 2026

JANVIER

	L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3	4
1	5	6	7	8	9	10	11
2	12	13	14	15	16	17	18
3	19	20	21	22	23	24	25
4	26	27	28	29	30	31	

FÉVRIER

	L	M	M	J	V	S	D
				4			1
5	2	3	4	5	6	7	8
6	9	10	11	12	13	14	15
7	16	17	18	19	20	21	22
8	23	24	25	26	27	28	

MARS

	L	M	M	J	V	S	D
				8			1
9	2	3	4	5	6	7	8
10	9	10	11	12	13	14	15
11	16	17	18	19	20	21	22
12	23	24	25	26	27	28	29
13	30	31					

AVRIL

	L	M	M	J	V	S	D
13				1	2	3	4*
14	6	7	8	9	10	11	12
15	13	14	15	16	17	18	19
16	20	21	22	23	24	25	26
17	27	28	29	30			

MAI

	L	M	M	J	V	S	D
17				1	2	3	
18	4	5	6	7	8	9	10
19	11	12	13	14	15	16	17
20	18	19	20	21	22	23	24
21	25	26	27	28	29	30	31

JUIN

	L	M	M	J	V	S	D
22	1	2	3	4	5	6	7
23	8	9	10	11	12	13	14
24	15	16	17	18	19	20	21
25	22	23	24	25	26	27	28
26	29	30					

JUILLET

	L	M	M	J	V	S	D
26				1	2	3	4
27	6	7	8	9	10	11	12
28	13	14	15	16	17	18	19
29	20	21	22	23	24	25	26
30	27	28	29	30	31		

AOÛT

	L	M	M	J	V	S	D
30						1	2
31	3	4	5	6	7	8	9
32	10	11	12	13	14	15	16
33	17	18	19	20	21	22	23
34	24	25	26	27	28	29	30
35	31						

SEPTEMBRE

	L	M	M	J	V	S	D
35		1	2	3	4	5	6
36	7	8	9	10	11	12	13
37	14	15	16	17	18	19	20
38	21	22	23	24	25	26	27
39	28	29	30				

OCTOBRE

	L	M	M	J	V	S	D
39				1	2	3	4
40	5	6	7	8	9	10	11
41	12	13	14	15	16	17	18
42	19	20	21	22	23	24	25
43	26	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE

	L	M	M	J	V	S	D
43							1
44	2	3	4	5	6	7	8
45	9	10	11	12	13	14	15
46	16	17	18	19	20	21	22
47	23	24	25	26	27	28	29
48	30						

DÉCEMBRE

	L	M	M	J	V	S	D
48		1	2	3	4	5	6
49	7	8	9	10	11	12	13
50	14	15	16	17	18	19	20
51	21	22	23	24	25	26*	27
52	28	29	30	31			

Horaire							
Le mercredi des semaines paires				de 16h30 à 18h00			
Le samedi des semaines impaires				de 09h30 à 11h30			

Au P'tit Plus à La Courtine!

www.auptitplus.ch



Voici les dates, pour le premier semestre 2026, des passages de notre épicerie **tous les lundis soir**, accueil dès 19h50, tirage au sort et début de la vente à 20h.

Au P'tit Plus est une épicerie solidaire. Nous récoltons les invendus de plusieurs magasins afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, nous redistribuons vendons ensuite la marchandise de qualité aux bénéficiaires.

Est-ce que je peux bénéficier du P'tit Plus ?

Toute personne habitant les Franches-Montagnes et ayant droit au subside cantonal pour le paiement de ses primes assurance maladie peut bénéficier du P'tit Plus. Il suffit de remettre une copie de la décision de la Caisse de compensation ou sa carte culture. Le bénéficiaire paiera ensuite un abonnement pour le prix symbolique de Fr. 5.– pour dix passages.

Lajoux

dans les couloirs de l'école primaire

Janvier

12, 26

Février

9, 23

Mars

9, 23

Avril

20

Mai

4, 18

Juin

1, 15, 29

Juillet

13, 27

Les Genevez

à la halle de gym (entrée cuisine)

Janvier

5, 19

Février

2, 16

Mars

2, 16, 30

Avril

13, 27

Mai

11

Juin

8, 22

Juillet

6, 20

Pour plus d'informations:

N'hésitez pas à contacter Jean-Daniel Ecoeur, 079 256 76 51

Au plaisir de vous rencontrer, nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année !